

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Euro Fund, un compartiment libellé en euros du fonds Aberdeen Standard Liquidity Fund (Lux), classe d'Actions K-2 Acc EUR (ISIN : LU0284583126). Ce fonds est géré par abrdn Investments Luxembourg S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de l'investissement

L'objectif du Fonds est de préserver le capital et de fournir de la liquidité, tout en ciblant une performance conforme aux taux en vigueur sur le marché monétaire à court terme, pour lequel le ESTR a été choisi à des fins de comparaison.

Politique d'investissement

Titres en portefeuille

- Le Fonds investit dans des instruments du marché monétaire de haute qualité libellés en euro.
- Le Fonds investit dans des titres dont l'échéance ne dépasse pas 397 jours. L'ensemble du Fonds doit avoir une échéance moyenne pondérée maximale de 60 jours et une durée moyenne pondérée maximale de 120 jours.
- Le Fonds peut être exposé à des actifs dont le rendement est nul ou négatif, en fonction des conditions du marché.

Processus de gestion

- Le Fonds est géré activement. Notre équipe d'investissement cherchera à obtenir et à conserver une notation de crédit externe AAA ou une note équivalente attribuée par au moins une agence de notation.
- abrdn intègre les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au processus d'investissement. Une analyse complète des considérations ESG est donc réalisée durant la phase d'évaluation de la qualité de crédit du processus d'investissement. Des informations supplémentaires sur l'approche d'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement obligatoire sont publiées sur le site www.abrdn.com à la rubrique « Sustainable Investing » (Investissement durable).
- Ce Fonds est un « fonds monétaire à valeur liquidative variable à court terme » au sens du règlement sur les fonds monétaires (UE) 2017/1131 (« le Règlement sur les fonds monétaires »).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur reflète la volatilité du cours des actions du fonds au cours des cinq dernières années, qui à son tour reflète la volatilité des actifs sous-jacents dans lesquels le fonds investit. Les données historiques peuvent ne pas être une indication fiable pour l'avenir.

La note actuelle n'est pas garantie et peut changer si la volatilité des actifs dans lesquels le fonds investit change. La note la plus basse n'est pas synonyme d'absence de risque.

Le fonds est noté 1 en raison du degré d'application des facteurs de risque suivants :

- Le prix du fonds n'est pas garanti et le risque de perte est assumé par l'investisseur. Un événement tel que le défaut d'une banque où le fonds a déposé de l'argent peut entraîner une baisse du prix du fonds. Une baisse peut également survenir si les taux d'intérêt atteignent un niveau inférieur à celui des frais imputés au fonds. Un investissement dans le fonds diffère d'un investissement dans des dépôts bancaires, car la valeur de l'investissement peut faire l'objet de fluctuations. Les instruments du marché qui produisent d'habitude un niveau de revenus plus élevé comportent également un risque accru élevé, puisqu'il est possible que les émetteurs ne soient pas en mesure de verser les revenus ou de rembourser le capital comme promis. Le fonds ne compte sur aucun soutien extérieur pour garantir la liquidité ou stabiliser la VNI par action.

Tous les investissements comportent des risques. Ce fonds n'offre aucune garantie contre la perte ou que l'objectif du fonds sera atteint. Le cours des actifs et les revenus qu'ils génèrent sont susceptibles de varier à la hausse comme à la baisse et ne peuvent être garantis ; les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du capital investi au départ.

L'inflation réduit le pouvoir d'achat de vos placements et de vos revenus. La valeur des actifs détenus dans le fonds peut augmenter et diminuer en raison des fluctuations des taux de change.

Le fonds pourrait perdre de l'argent si une entité (contrepartie) avec laquelle il fait affaire refuse d'honorer ses obligations envers le fonds ou en est incapable.

Dans des conditions de marché extrêmes, certains titres peuvent

Instruments dérivés et techniques associées

- Le Fonds n'utilise généralement pas d'instruments dérivés, mais peut utiliser d'autres techniques d'investissement visant à optimiser sa valeur, et notamment des opérations fondées sur la vente et sur le rachat d'un actif sur un court laps de temps (appelées « prise en pension »).

Les investisseurs du fonds peuvent acheter et vendre des actions n'importe quel jour de bourse (tel que défini dans le Prospectus).

Si vous investissez dans des actions de revenu, vous recevrez le revenu des placements dans le fonds. Si vous investissez dans des actions de capitalisation, le revenu sera ajouté à la valeur de vos actions.

Les investisseurs devraient s'assurer que leur attitude face au risque est conforme au profil de risque de ce fonds avant d'investir.

devenir difficiles à évaluer ou à vendre à un prix souhaité. Cela pourrait nuire à la capacité du fonds d'honorer les rachats en temps opportun. Le fonds pourrait perdre de l'argent en raison d'une défaillance ou d'un retard dans les processus et systèmes opérationnels, y compris, mais de façon non limitative, la défaillance ou la mise sous tutelle de fournisseurs tiers.

Pour la catégorie d'actions décrite comme étant « couverte », des techniques de couverture du risque de change sont utilisées, ce qui permet de réduire, mais pas d'éliminer, le risque de change. En particulier, la devise couverte n'est pas nécessairement liée aux devises du Fonds. De telles techniques engendrent également des risques et des coûts supplémentaires.

FRAIS

Les frais que vous payez servent à payer les coûts de fonctionnement du fonds, y compris la commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent le potentiel de croissance de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0.00%
Frais de sortie	0.00%

Il s'agit des frais maximums que nous pouvons prélever sur votre argent avant de l'investir et avant de verser le produit de la vente de votre placement. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.03%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	0.00%
---------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais en cours est arrêté au 30/06/2021. Il ne comprend pas : les commissions de performance (le cas échéant) ; les frais de transaction du portefeuille, sauf dans le cas d'un droit d'entrée ou de sortie payé par le fonds lors de l'achat ou de la vente dans le cadre d'un autre organisme de placement collectif.

Une taxe de transfert peut être appliquée conformément au prospectus. Chaque Gérant de portefeuille reçoit une commission pour la prestation de services d'investissement à Aberdeen Standard Liquidity Fund (Lux). La commission est calculée sous forme de pourcentage de la valeur liquidative de chaque catégorie et ne peut dépasser les niveaux indiqués à l'Annexe G du Prospectus. Le Gérant de portefeuille pourra de temps à autre (dans certaines circonstances, un rythme quotidien est possible), à sa discrétion absolue, décider de faire varier ce taux entre 0 % et le niveau maximum indiqué à l'Annexe G du Prospectus.

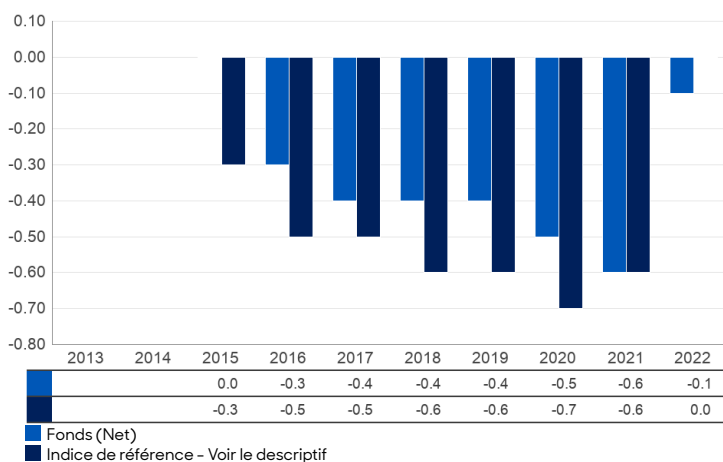
Lorsque le Fonds investit dans un organisme de placement collectif à capital variable géré par d'administrateur de société/le gérant de fonds ou un associé de ce dernier, aucun frais de gestion supplémentaire ne seront encourus par le Fonds pour un tel investissement.

Une taxe de transfert peut être appliquée conformément au prospectus. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus qui est disponible sur www.abrdn.com.

PERFORMANCES PASSÉES

Euro Fund, K-2 Acc EUR Actions, 31 décembre 2022

Rendements %



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le rendement est net de frais et ne tient pas compte des frais d'entrée, de sortie ou de transfert, mais il tient compte des frais courants, comme l'indique le chapitre Frais.

La performance est calculée en EUR.

Le fonds a été lancé en 1990. La catégorie d'actions/de parts a été lancée en 2014.

Indice de référence - Taux euro à court terme à compter du 01/06/2021. LIBID EUR 1 semaine du 25/06/2014 au 31/05/2021.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce document ne décrit qu'une seule classe d'actions ; d'autres classes d'actions sont disponibles. La possibilité de passer à une autre classe d'actions au sein de ce fonds est assujettie à la disponibilité, à la conformité à toute exigence d'éligibilité et/ou autres conditions ou restrictions spécifiques concernant ce fonds ou tout autre fonds au sein d'Aberdeen Standard Liquidity Fund (Lux). Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations. Des informations supplémentaires à propos du Fonds, incluant son Prospectus* et ses derniers rapports annuels et semestriels**, sont disponibles gratuitement auprès d'abrdn Investments Luxembourg S.A., 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone : (+352) 46 40 10 7425 E-mail : asi.luxembourg@abrdn.com.

D'autres informations pratiques, dont les cours actuels des actions du Fonds, sont disponibles sur le site www.abrdn.com.

Le prospectus, les rapports annuels et intermédiaires couvrent tous les fonds d'Aberdeen Standard Liquidity Fund (Lux). Bien qu'Aberdeen Standard Liquidity Fund (Lux) soit une entité juridique unique, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce Fonds.

Le dépositaire et administrateur du Fonds est State Street Bank International GmbH, succursale de Luxembourg.

La législation fiscale du Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle.

abrdn ne peut être tenu responsable que sur la base de toute déclaration du présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les parties pertinentes du prospectus du fonds. Les informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle en vertu de la directive OPCVM V, y compris, mais de manière non exhaustive, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, dont la composition du comité de rémunération, sont disponibles www.abrdn.com. Une copie papier sera fournie sans frais sur demande auprès de la Société de gestion.

*Disponible en EN, FR, DE et IT, **Disponible en DE et EN.

L'Aberdeen Standard Liquidity Fund (Lux) est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en vertu de la loi UCITs de 2010. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/02/2023.

abrdn Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF et a son siège social au 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.